

# L'EXPRESSO

## L'ART DE L'ESQUIVE

« Le meilleur savoir-faire n'est pas de gagner cent victoires dans cent batailles, mais plutôt de vaincre l'ennemi sans combattre »

Sun Tzu, *L'art de la guerre*

Dans le cadre de la Planification stratégique 2021-2026, le Collège a mis sur pied un Espace consultatif constitué d'Équipes de pilotage, qui voit à l'élaboration des quatre grands axes de réflexion présentés au Groupe de réflexion stratégique et de validation (GRSV), qui a quant à lui pour fonction d'établir un ordre de priorité parmi les cibles de ces axes de réflexion. Le calendrier prévu par le Collège annonce également la création de Groupes de discussions et d'Activités de consultation, notamment par le recours à des sondages, afin d'élargir la consultation à tou-te-s les membres de la communauté montmorencienne. Jusqu'à maintenant, deux des six rencontres prévues au calendrier du Groupe de réflexion stratégique et de validation (GRSV), dont font partie quatre professeur-e-s élu-e-s (sur 26 membres) ont eu lieu, les 9 et 23 mars derniers.

Entièrement placé sous l'égide de la firme de consultants Espaces stratégiques, l'exercice stratégique commencé par le Collège se distingue essentiellement par le peu de place accordé à la mission première du Collège Montmorency, soit l'enseignement. D'une part, ses premières rencontres ont eu lieu dès janvier, sans la moindre présence enseignante. Or, c'est là qu'ont été déterminés les quatre grands axes de réflexion et décidées toutes les propositions qui en découlent. Ainsi, nous ne discutons plus que dans les limites préalablement fixées par les cadres. D'autre part, le fonctionnement même de l'exercice fait en sorte que la contribution des professeur-e-s y est inévitablement marginalisée : la vitesse avec laquelle s'enchaînent les rencontres et les ateliers; la forme que les échanges y prennent, notamment par le recours systématique au sondage statique (il est par exemple impossible de modifier des entrées des sondages selon les discussions qui se seraient tenues avant le passage au vote); tout concourt à l'exclusion des professeur-e-s de la discussion. En outre, le recours à une firme de consultants extérieurs a pour effet de produire un espace apparemment neutre, mais qui en réalité neutralise toute confrontation d'idées : l'accent mis sur la formulation positive (il nous est demandé de hiérarchiser les « forces » et les « atouts » du Collège) et la langue managériale elle-même (on veut par exemple « améliorer la flexibilité » et « limiter les tâches à faible valeur ajoutée », tout cela dans une « optique innovante » et en fonction de notre « intelligence collective ») font en sorte que toute réflexion critique, de laquelle pourraient naître des idées réellement porteuses de changements, est tuée dans l'œuf. Ainsi, le Plan stratégique dévoile une autre stratégie, bien peu collégiale celle-là, qui consiste à éviter tout réel échange pour l'emporter.

Plus précisément, lors des rencontres des 9 et 23 mars, le GRSV a discuté de « l'identité stratégique » du Collège et des quatre « chantiers » que sont « L'itinéraire numérique », « Le potentiel humain », « Les espaces de vie » et « Les réussites éducatives ». Les intervenant-e-s ont été invité-e-s à retenir quels éléments contribuaient le plus activement au « positionnement » du Collège, en regard de ses « produits et services ». Du point de vue du « potentiel humain », on s'est demandé s'il valait mieux « développer la marque employeur », « développer une culture de gestion du changement » ou « favoriser une organisation transversale », comme si nous ne faisons pas partie d'un réseau ou que nous allions entrer en bourse. En ce qui concerne « L'itinéraire numérique », on pousse le cynisme jusqu'à parler des « effets positifs et structurants de la pandémie pour une transition numérique ». Pour dessiner le portrait d'ensemble, il faut rapprocher ces préoccupations des communications du Bureau de la Planification institutionnelle et de l'Innovation (BPII), qui chapeaute les consultations du GRSV. En effet, ni dans la section du site internet du Collège consacrée à la démarche stratégique ni dans le courriel du 12 mars dernier, envoyé à l'ensemble de la communauté montmorencienne, n'est-il question d'éducation, d'apprentissage, d'étudiant-e-s, de professeur-e-s ou de classes concrètes. Cette absence pourrait passer pour de la négligence ou de l'indifférence, si le reste de l'exercice n'était pas aussi intrinsèquement lié à une vision marchande de l'éducation : ici, la relation pédagogique, la transmission de savoirs et de compétences, l'existence même d'êtres humains en situation d'apprentissage et d'autres, chargés de leur enseigner, n'apparaît plus que comme un mal nécessaire dans un processus achevé. La transformation de notre travail en produit semble être un fait accompli. Nous n'en discutons même plus. Nous choisissons, avec le sourire, les forces et atouts du Collège que nous souhaitons mettre de l'avant, comme d'autres hésitent devant un modèle ou une couleur.

## CAPSULE SYNDICALE : LE PERFECTIONNEMENT

Chapitre 7 de la [convention collective](#)...échue !

Lorsque l'on va dans l'Intranet du Collège, et que l'on va dans la section « Paie et avantages sociaux », il y a une section intitulée « Perfectionnement ». Il est effectivement bon de savoir que les articles 7-1.01 et 7-1.02 de notre convention collective prévoient que notre employeur, le Collège, constitue un fonds dédié au perfectionnement du personnel enseignant. La gestion de ce fonds est assurée par un comité paritaire (7-4.00).

Sans entrer dans tous les petits détails, sachez qu'en général, vous pouvez demander pour vous-même le remboursement de cours et de stages, de présence à des colloques, des congrès ou des conférences, etc. qui visent à parfaire vos connaissances pédagogiques et disciplinaires. C'est d'ailleurs une des attentes du Collège – énumérées dans sa [Politique institutionnelle de développement professionnel](#) – que vous soyez à jour en ces matières. Le montant maximal que vous pouvez réclamer en guise de remboursement des frais relatifs à ces activités est de 2000 \$ par année.

Qui plus est, vous pouvez demander que votre horaire d'enseignement soit ajusté en fonction des cours de perfectionnement que vous pourriez suivre (7-1.05). Et si vos cours mènent à l'obtention d'une maîtrise qui vous ferait accéder au dernier échelon salarial (échelon 18), vous pouvez même demander un congé avec salaire le temps que vous complétiez vos études (7-6.00). D'autres raisons peuvent aussi vous amener à demander un congé avec ou sans salaire pour vous perfectionner. Ces congés n'affectent pas du tout votre ancienneté ni les autres avantages que vous procurerait une année d'enseignement (7-2.01, 7-2.07 et 7-3.04).

Finalement, notez que les activités de perfectionnement peuvent aussi être réalisées en groupe. Un atelier pour vous et vos collègues de département pourrait se qualifier comme perfectionnement dit « collectif ». Et les sommes versées par le Collège pour du perfectionnement collectif auquel vous participeriez ne seraient pas soustraites du montant auquel vous avez droit pour le perfectionnement individuel.

Qu'il soit individuel ou collectif, le perfectionnement s'adresse à tou-te-s, peu importe votre statut : précaire ou permanent, temps partiel ou temps plein. Alors, n'attendez plus pour développer vos compétences. Profitez de cette belle possibilité qui s'offre à vous et renseignez-vous davantage en faisant la lecture de la section « Perfectionnement » de l'Intranet. N'hésitez pas non plus à contacter votre exécutif pour obtenir de l'accompagnement.

À chaque début de session, les membres du comité exécutif organisent une rencontre d'accueil pour les enseignant-e-s récemment engagé-e-s à Montmorency. En raison de diverses contraintes, la dernière a eu lieu le 16 mars dernier, un peu plus tard que prévu.

Ce fut l'occasion de souhaiter la bienvenue à nos nouvelles et nouveaux collègues, de leur transmettre une foule d'informations et d'échanger sur leurs préoccupations et questionnements dans un cadre très convivial.

Nous tenons à saluer et à remercier toutes celles et tous ceux qui ont répondu à l'appel.

### **Vous n'avez jamais participé à une telle rencontre ?**

Le temps et l'énergie vous manquaient (en début de carrière, on pédale fort !), vous étiez indisponible ou ne ressentiez simplement pas trop d'intérêt pour la chose par le passé ? Sachez que ces rencontres sont ouvertes à tou-te-s les profs, peu importe leur expérience ou leur ancienneté.



Aujourd'hui marque la fin d'une année entière sans convention collective (et, à notre table de négociation sectorielle, la partie patronale revient sur certains de ses engagements). Toutes les organisations syndicales du secteur public s'unissent afin de sonner l'alarme à ce sujet. À Montmorency, les trois syndicats locaux se coalisent eux aussi lors d'une journée bruyante et solidaire.

## **DATES IMPORTANTES À VENIR**

**Assemblées générales (AG), les mardis (entre midi et 14h15) :**

- ◇ 27 avril
- ◇ 18 mai
- ◇ 8 juin (*au besoin*)

*Veillez noter que la NÉGO pourrait, bien malgré nous, forcer l'ajout de nouvelles dates en cours de route.*

**CRT : 1<sup>er</sup> avril**

**CÉ : 14 avril**

**Regroupement cégep : 15 et 16 avril**

Dans de récents numéros de L'Expresso (nos 8 et 9), nous avons rapporté la détérioration de l'atmosphère en Commission des études (CÉ), essentiellement dans les échanges entre les représentant-e-s des profs et la Directrice des études, madame France Lamarche, et le fait que madame Lamarche avait même refusé d'accueillir pour discussion et mise aux voix une proposition dûment formulée. Dans un ultime effort pour permettre à cette instance cruciale de fonctionner correctement de nouveau, les profs membres de la CÉ ont fait parvenir le 10 mars à madame Lamarche une lettre qui présentait des idées de solutions qui se concentrent sur l'élaboration de règles de procédure. Madame Lamarche a répondu à cette lettre en suggérant de mettre ces idées à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la CÉ, ce dont les profs ne peuvent que se réjouir. Nous espérons donc que la prochaine rencontre de la CÉ (dont nous avons appris la semaine dernière qu'elle est repoussée du 7 au 14 avril) permettra de reconstruire un espace où les préoccupations pédagogiques des enseignantes et des enseignants peuvent être formulées, accueillies, discutées et réellement prises en considération par le Collège.